



LE PREFET DE L'AIN

CABINET DU PREFET

VB 15.031

Arrêté accordant l'honorariat à un adjoint au maire

Le Préfet de l'Ain,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122.35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/08/00052/C du 3 mars 2008 du ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales ;

VU la demande du 28 octobre 2015 de M. le président de l'association des anciens maires et adjoints de l'Ain sollicitant l'octroi de l'honorariat d'adjointe au maire pour Mme Jeanine FAVIER, au titre des fonctions qu'elle a exercées au service de la commune de Dagneux (01) : conseillère municipale de 1989 à 2001, adjointe au maire de 2001 à 2008, conseillère municipale de 2008 à 2014.

ARRETE :

Article 1er – Mme Jeanine FAVIER, au titre des fonctions qu'elle a exercées comme adjointe au maire de Dagneux de 2001 à 2008, est nommée adjointe au maire honoraire.

Article 2 - La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 31 décembre 2015

Le Préfet,

Laurent TOUVET



LE PREFET DE L'AIN

CABINET DU PREFET

VB 15.034

Arrêté accordant l'honorariat à un maire

Le Préfet de l'Ain,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122.35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/08/00052/C du 3 mars 2008 du ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales ;

VU la demande du 2 décembre 2015 de M. le président de l'association des anciens maires et adjoints de l'Ain, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire pour M. Jacques BURDET, au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de Brens (01) de 1983 à 2008 : conseiller municipal de 1983 à 1989, adjoint au maire de 1989 à 1995, maire de 1995 à 2008.

ARRETE :

Article 1er – M. Jacques BURDET, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de Brens, de 1995 à 2008, est nommé maire honoraire.

Article 2 - La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 31 décembre 2015

Le préfet,

Laurent TOUVET



LE PREFET DE L'AIN

CABINET DU PREFET

VB 15.033

Arrêté accordant l'honorariat à un maire

Le Préfet de l'Ain,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122.35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/08/00052/C du 3 mars 2008 du ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales ;

VU la demande du 7 novembre 2015 de M. le président de l'association des anciens maires et adjoints de l'Ain, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire pour M. Roland MARRET, au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de Sainte-Croix (01) de 1995 à 2014 : adjoint au maire de 1995 à 2001, maire de 2001 à 2014.

ARRETE :

Article 1er – M. Roland MARRET, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de Sainte-Croix, de 2001 à mai 2014, est nommé maire honoraire.

Article 2 - La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 31 décembre 2015

Le préfet,

Laurent TOUVET



LE PREFET DE L'AIN

CABINET DU PREFET

VB 15.030

Arrêté accordant l'honorariat à un maire

Le Préfet de l'Ain,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122.35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/08/00052/C du 3 mars 2008 du ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales ;

VU la demande du 7 décembre 2015 de M. le maire de Saint-Denis-les-Bourg, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire pour M. Jacques NALLET au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de Saint-Denis-les-Bourg (01) de 1989 à 2014 : conseiller municipal de 1989 à 1995, maire de 1995 à 2014, conseiller municipal depuis 2014.

ARRETE :

Article 1er – M. Jacques NALLET, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de Saint-Denis-les-Bourg, de 1995 à 2014, est nommé maire honoraire.

Article 2 - La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 31 décembre 2015

Le préfet,

Laurent TOUVET



LE PREFET DE L'AIN

CABINET DU PREFET

VB 15.032

Arrêté accordant l'honorariat à un maire

Le Préfet de l'Ain,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122.35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/08/00052/C du 3 mars 2008 du ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales ;

VU la demande du 9 novembre 2015 de M. le maire de Thézillieu, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire pour M. Franck STEYAERT au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de Thézillieu (01) de 1989 à 2015 : conseiller municipal de 1989 à 1994, adjoint au maire de 1994 à 2008, maire de 2008 à mai 2015, adjoint au maire de mai 2015 au 30 juin 2015.

ARRETE :

Article 1er – M. Franck STEYAERT, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de Thézillieu, de 2008 à mai 2015, est nommé maire honoraire.

Article 2 - La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 31 décembre 2015

Le préfet,

Laurent TOUVET